

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 770/Fin.

Astrida, le 4 avril 1951.

ASTRIDA



336

Monsieur le Greffier,

Suite à votre n°638/RMP.18.809 du 13 mars 1951,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'ordonnance de  
taxation du 13 mars 1951 a été payée ce jour à Monsieur le Médecin  
REUL et figure dans le Livre de caisse sous le n° 5/Avril.

Le Comptable Territorial, A. STRIJBOS,

PARQUET DU MANIEMA

à

K I N D U .